

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;  
Vu la demande présentée par l'entreprise **SATCOMS** pour des travaux de tirage de la fibre optique, dans diverses rues de la commune ;  
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement / Circulation  
n° 8.3.345/2019

## ARRÊTONS

### ARTICLE 1 :

A compter du lundi 09 Septembre 2019 et pour une durée de deux semaines, le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux, et au fur et à mesure de l'avancement du chantier :

- rue Vanderhaeghen (du carrefour avec l'Avenue de l'Europe)- Rue Sadi Carnot -
- rue du Maréchal Leclerc (entre la rue Pasteur et la rue Sadi Carnot)
- rue Henrie Barbusse
- rue Léo Lagrange

La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30km/h.

### ARTICLE 2 :

L'entreprise SATCOMS (jdu@satcoms.fr) effectuant les travaux sera chargée de la pose des panneaux de signalisation.

### ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin, Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le jeudi 29 août 2019

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué



Bernard DELABY

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;  
Vu la demande présentée par la société **SPAC** pour des travaux sur la canalisation de gaz, **rue du Général Dame** ;  
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement / Circulation  
n° 8.3.346/2019

## A R R E T O N S

### ARTICLE 1 :

A compter du lundi 09 Septembre 2019 et pour une durée de 3 semaines, la circulation de tout véhicule sera interdite, rue des Lostes, entre la rue du Général Dame et le carrefour avec la D1952.

Une déviation sera mise en place par l'entreprise (via rue du Général Dame, D341, D1952).

### ARTICLE 2 :

L'entreprise SPAC (clement.garnier@spac.fr) effectuant les travaux sera chargée de la pose des panneaux de signalisation, et d'informer les riverains au moins 48h à l'avance.

### ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin, Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le jeudi 29 août 2019



Pour le Maire  
L'Adjoint délégué



Bernard DELABY